

Voyager dans l'espace Schengen

Mise à jour 17/02/2014

L'espace Schengen désigne un espace de libre circulation des Hommes et des marchandises.

Les ressortissants de l'EEE et de la Suisse* peuvent voyager librement dans l'espace Schengen avec un passeport ou une carte d'identité en cours de validité.

Pour les ressortissants des pays tiers :

- **Pour un séjour inférieur à 90 jours :**
Les règles migratoires pour les courts séjours sont les mêmes pour l'ensemble des Etats de l'espace Schengen (Règlement du 15 mars 2001). L'obligation ou la dispense de visa est fonction de la nationalité du ressortissant (voir tableau page suivante).
- **Pour un séjour supérieur à 90 jours :**
Chaque Etat conserve sa compétence pour délivrer les visas longs séjours, il convient donc de se reporter à la législation de l'Etat de destination pour connaître les règles applicables.

Attention : Irlande, Royaume-Uni, Chypre, Bulgarie, Roumanie, Croatie ainsi que les territoires de la France et des Pays-Bas qui ne sont pas en Europe (par exemple : Réunion, Saint-Martin, Guyane...) ne font pas parties de l'espace Schengen.

*La Suisse fait actuellement partie de l'espace Schengen mais sa politique migratoire est en cours de modification.

Les 26 pays membres de l'espace Schengen



Voyager dans l'espace Schengen pour maximum 90 jours

Nationalités			Documents requis
Ressortissants EEE + Suisse			Passeport ou carte d'identité en cours de validité
Ressortissants de pays tiers (hors EEE + Suisse)	Ressortissants dispensés de visa	Andorre Australie Antigua-et-Barbuda Argentine Bahamas Barbade Brésil Brunei Darussalam Canada Chili Corée du Sud Costa Rica Etats-Unis Guatemala Honduras Israël Japon Kosovo Malaisie Maurice Mexique Monaco Nicaragua Nouvelle-Zélande Panama Paraguay Saint-Christophe-et-Nevis Saint-Martin Saint-Siège Salvador Seychelles Singapour Uruguay Venezuela	Passeports ordinaires en cours de validité
		Albanie Ancienne République yougoslave de Macédoine Bosnie-Herzégovine Monténégro Serbie (passeports serbes délivrés par la direction de coordination serbe sont soumis à visa)	Passeports biométriques en cours de validité
		Taiwan (détenteur d'un passeport comportant un numéro de carte d'identité) Hong Kong et Macao (détenteur d'un passeport Hong Kong special administrative region ou regio administrativa especial de macau) Ressortissants britanniques d'outre-mer (détenteur d'un passeport British Nationals Overseas)	Autres passeports particuliers en cours de validité
	Ressortissants non dispensés de visa	Tous les ressortissants des Etats non cités dans la catégorie « ressortissants dispensés de visa »	Passeport en cours de validité et 1 des documents suivants en cours de validité : <ul style="list-style-type: none"> - visa Schengen ou ; - visa long séjour d'1 Etat Schengen ou ; - visa long séjour valant titre de séjour d'1 Etat Schengen (la vignette OFII n'est pas nécessaire pour voyager <u>dans</u> l'espace Schengen) ou ; - titre de séjour d'1 Etat Schengen ou ; - récépissé de renouvellement de titre de séjour d'1 Etat Schengen ou ; - APS Master